EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION
30 avril 2026
DATE D'AFFICHAGE
30 avril 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 13
***L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 5 MAI A VINGT HEURES**, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.*

***Etaient présents** : M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, M. LECERF, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL*

***Absents excusés** : Mme JODEAU-BELOTTI donne procuration à Mme DEMAYA*
M. JOUSSE donne procuration à M. LECERF

Absent non excusé** : **M. Miguel FIMIEZ

***Secrétaire de séance** : M. Fabien LECERF*

3. Désignation des délégués du CNAS

Délibération DE03-05052026

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner un délégué des élus pour représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) suite au renouvellement du Conseil municipal.

Les délégués sont élus pour la durée du mandat municipal.

Le délégué élu désigné est : Sandrine DEMAYA
Le délégué agent désigné est : Valérie HERVÉ

Le Conseil municipal, après délibération, désigne Sandrine DEMAYA déléguée élus et Valérie HERVÉ déléguée agents auprès du CNAS avec 14 voix pour.

Fait à Voivres-lès-le-Mans	Le Maire	Le secrétaire de séance
Le 11 mai 2026	Martine COUET	Fabien LECERF